Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 9 février 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation1 p. (461r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 9 février 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45542

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction9 février 1867
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45542?context=pdf

Description

RésuméGodin demande à Oudin-Leclère des explications sur les frais qu'il lui reste à payer à Larue.

Mots-clés

Consultation juridique, Finances personnelles
Personnes citéesLarue, Édouard (1828-1902)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45542?context=pdf

Guise le 9 février 1867

Monsieur Godin-Lebrun

par votre lettre du 30 9bre dernier et le compte que vous m'avez remis depuis vous m'avez dit que la somme de 2000 francs que je vous ai primitivement versée ne s'appliquaient pas aux frais des débats du procès encore dus à MM Larues je désire une situation nette dans cette affaire que vos explications ne m'ont pas donnée et ne m'ont pas faite. en revenant aujourd'hui sur cette question je viens vous prier de me donner tous les éclaircissement nécessaires pour qu'il ne reste rien de ces frais que je crois mis en mesure de solder, de manière à ce qu'il n'y ait plus à revenir sur le passé et que je puisse clôturer dans les comptes que j'ai à solder

agréez je vous prie mes parfaites civilités

Godin